



COMITÉ DE RÉVISION DE LA PLANIFICATION (CRP)
RÉUNION NO 2017-05
Le 17 août 2017

PROCÈS-VERBAL

La réunion a eu lieu dans la salle communautaire de l'édifice municipal de Rivière-Verte à compter de 19 h sous la présidence de M. Charles Bouchard

Membres présents

Alain Martel Roger Dupéré
Josée Levesque Michael Bossé
Kenneth Akerley Charles Bouchard
Guy Côté

Membres absents

Cynthia Lajoie

Personnel

Directrice des opérations	Catherine Dufour
Urbaniste	Michel Rodrigue Poulin
Urbaniste	Ariane Fortin-Ouellet
Adjointe administrative	Nathalie Roy

Article 2017-05, 01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Kenneth Akerley, appuyé de M. Roger Dupéré que l'Ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

Article 2017-05, 02 PROCÈS-VERBAL RÉUNION MENSUELLE NO 2017-04

Il est proposé par M. Guy Côté, appuyé de M. Roger Dupéré que le procès-verbal de la réunion mensuelle no 2017-04 soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Article 2017-05, 03 DIVULGATION D'INTÉRÊT

Aucun

Article 2017-05, 04 COMMUNAUTÉ RURALE DE SAINT-ANDRÉ

Communauté rurale de Saint-André – chemin Després
(CSR.11923 – 17 août 2017)

Dossier présenté par Ariane Fortin-Ouellet, urbaniste

ARRÊTÉ NO 8-2016.4 – MODIFIANT LE PLAN RURAL NO 8-2016 DE LA COMMUNAUTÉ RURALE DE SAINT-ANDRÉ

Le conseil municipal propose de modifier son Plan rural, il demande l'avis du CRP sur la modification suivante :

1. Changer la vocation des lots le long du chemin Després entre l'autoroute 2 et la route 144 de Résidentielle à Mixte.

Le personnel de la CSRNO recommande au CRP de recommander au conseil la modification de zonage.

Considérant que la communauté juge que le zonage ne reflète pas les besoins de la population du secteur, qu'il existe déjà des activités commerciales et industrielle sur le chemin Després et qu'un des principes du plan rural est de protéger la quiétude et la qualité de vie des secteurs résidentiels, il est proposé par M. Michael Bossé, appuyé de M. Kenneth Akerley que le CRP recommande la modification telle que proposée.

Adopté à l'unanimité

Article 2017-05, 05 SAINT-QUENTIN

Gino Cayouette – 15, rue Valcourt
(CSR.12032 – 17 août 2017)

Dossier présenté par Michel Rodrigue Poulin, urbaniste

Le requérant souhaite construire une clôture d'une hauteur de 5 pi (1,52 m) dans la cour avant. Il demande une dérogation de 2,4 pi sur la hauteur d'une clôture dans une cour avant.

Le personnel de la CSRNO recommande au CRP d'accepter la demande de dérogation avec conditions.

Considérant que le lot est en coin et comporte deux cours avant, que la clôture ne nuit pas à la visibilité de l'intersection des rues Bélanger et Valcourt, qu'aucune allée ne se trouve à proximité de la clôture, que celle-ci est dans le même alignement d'arbres dont la hauteur est beaucoup plus importante que la clôture et que le CRP a accordé, avec conditions, récemment une dérogation similaire sur la même rue, il est proposé par M. Kenneth Akerley, appuyé de Mme Josée Levesque que la demande soit acceptée conditionnellement à ce que :

1. La clôture ne devra pas être opaque;
2. La clôture devra respecter la marge avant de la rue Valcourt et ne pas dépasser la façade de la maison.

Adopté à l'unanimité

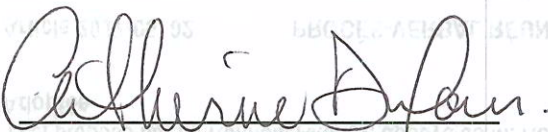
Article 2017-05, 06 RAPPORT DE CONSTRUCTION ET DE LOTISSEMENT

Il est proposé par M. Alain Martel, appuyé de M. Guy Côté, que les rapports de construction et de lotissement soient acceptés tels que présentés.

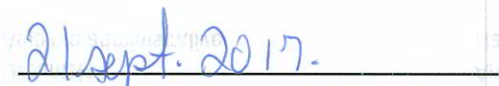
Adopté à l'unanimité

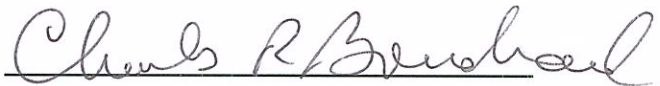
Article 2017-05, 07 AJOURNEMENT

L'ajournement est proposé par M. Michael Bossé à 19h30.


 Catherine Dufour, Directrice des opérations


 Nathalie Roy - Secrétaire de séance


 Date


 Charles Bouchard –Président